

## Collections      Monografías,      Academia, Opiniones y Actitudes y Elecciones.

### Normes éditoriales

#### OBJECTIFS DES COLLECTIONS.

**La collection Monografías** est généralement constituée de travaux de recherche inédits en espagnol, consacrés de manière monographique à un domaine ou à un thème des sciences sociales. L'objectif de cette collection est de diffuser des travaux actuels dont la pertinence et la qualité scientifique sont avérées. C'est pourquoi les critères les plus exigeants sont utilisés pour leur sélection. Cette collection comprend les meilleures thèses de doctorat présentées dans le domaine des sciences sociales (à condition qu'elles soient présentées dans un format académique) et toute autre recherche monographique qui répond aux exigences de rigueur et d'excellence susmentionnées.

**La collection Academia** a pour objectif de rassembler de courts travaux sur un même thème de la réalité politique et/ou sociale dans un volume expressément conçu pour présenter différents points de vue sur le même sujet. Des spécialistes nationaux et/ou internationaux peuvent participer à son élaboration. Chaque volume sera dirigé par des éditeurs ou des compilateurs qui garantiront son caractère exhaustif, afin d'offrir au lecteur une vision globale du sujet analysé.

**La collection Opiniones y Actitudes** L'objectif de cette publication est de diffuser des analyses empiriques de données, généralement produites par le CIS, en mettant l'accent sur la présentation et la description des résultats, plutôt que sur la volonté de théoriser ou d'établir des liens de causalité entre les variables. Elle se veut également facile à lire pour un public non spécialisé et ne devrait pas dépasser 125 pages.

**La collection Elecciones** est consacré aux travaux sur les élections qui ont lieu en Espagne (générales, régionales, municipales et européennes) et aux éléments les plus pertinents qui affectent le comportement électoral et leur analyse. Elle comprend également des études comparatives sur les questions électorales. Cette collection présente les contributions de chercheurs et de groupes de recherche dans des volumes de nature exhaustive, afin d'offrir au lecteur une vue d'ensemble des sujets analysés.

Les manuscrits soumis pour publication dans l'une ou l'autre de ces collections peuvent **être soumis en espagnol ou en anglais pour examen**. Les manuscrits peuvent être soumis en espagnol ou en anglais pour évaluation. Dans tous les cas, le **document sera toujours publié en espagnol** et les frais de traduction seront à la charge de l'auteur du texte.

## **LA SÉLECTION DES MANUSCRITS ORIGINAUX.**

Tous les manuscrits suivent un processus de sélection identique, sous la direction du même comité éditorial, qui répond à des critères de qualité stricts et fonde toujours ses décisions sur des évaluateurs extérieurs à la CIS.

Le processus de sélection suit la procédure décrite ci-dessous:

1. Dès réception du manuscrit original, le département des publications du CIS en accusera réception (de préférence par courrier électronique), sans préjudice de la possibilité de demander à l'auteur de corriger des erreurs de formatage ou de présentation ou de se conformer aux exigences énoncées dans les **instructions aux auteurs**.

2. Dès réception, le manuscrit sera examiné par les techniciens du service des publications afin d'en assurer l'anonymat. Afin de garantir l'impartialité de l'évaluation des articles, tous les éléments du manuscrit qui pourraient conduire à une identification directe des auteurs (nom, références explicites aux œuvres elles-mêmes, remerciements, etc.) ou indirecte (essentiellement des détails biographiques/professionnels des auteurs qui, avec peu d'efforts, permettent de les identifier) seront éliminés ou modifiés. Dans tous les cas, le personnel responsable veillera à ce que leur impact sur le manuscrit soit minime et n'altère pas sa cohérence. La soumission des manuscrits implique l'acceptation par les auteurs de ces éventuelles modifications, effectuées exclusivement pour le processus d'évaluation.

3. Une **première évaluation ou présélection** sera ensuite effectuée. L'adéquation du manuscrit au champ thématique de la collection et sa qualité générale seront vérifiées. Les articles dont le contenu n'est pas lié à la sociologie, aux sciences politiques ou aux sciences sociales connexes seront exclus, de même que ceux qui n'ont pas la structure d'un texte académique ou scientifique. Les auteurs des articles qui ne passeront pas cette sélection en seront informés.

4. **Examen par des évaluateurs externes**: chaque manuscrit ayant fait l'objet d'une sélection préliminaire sera envoyé à deux spécialistes extérieurs au comité de rédaction et au Centro de Investigaciones Sociológicas pour évaluation. Ces évaluateurs émettront un rapport motivé sur la qualité scientifique du manuscrit et sur l'opportunité de le publier, qui sera pris en considération. Les évaluateurs auront deux mois pour soumettre leurs rapports, qui devront être respectueux et constructifs.

5. Lorsque cela est jugé nécessaire, il peut être fait appel à un **troisième évaluateur externe** dans le cas où les deux évaluations décrites au point précédent sont clairement divergentes..

6. Il **peut délibérer et prendre des décisions par voie télématique**. Au moins une fois par an, le comité de rédaction se réunit personnellement en séance plénière, en présence de la moitié plus un de ses membres.

7. Une décision finale sera prise à la lumière des évaluations externes. Quatre types de décisions peuvent être prises:

a) Approuver le manuscrit pour publication, tel quel ou avec des modifications mineures.

b) Proposer à l'auteur, à l'éditeur ou au compilateur une révision du manuscrit comme condition de publication.

c) Refuser la publication, mais en soulignant son potentiel et en proposant à l'auteur, à l'éditeur ou au compilateur de retravailler le manuscrit. De cette manière, si une nouvelle version est préparée selon les indications reçues, votre manuscrit pourra être soumis à une procédure d'évaluation abrégée (il ne devra pas passer par le filtre préalable du comité et sera seulement envoyé à un évaluateur externe). Tout cela sans aucune garantie de publication.

d) Refus de publication sans invitation à retravailler le manuscrit.

8. Les rapports des évaluateurs externes seront envoyés aux auteurs avec la **communication motivée de la décision finale**.

9. Les auteurs, rédacteurs ou compilateurs de manuscrits à **réviser pour publication** disposeront de deux semaines pour faire savoir s'ils acceptent d'apporter ces modifications dans le sens proposé par le comité de rédaction, ainsi que le délai dans lequel ils s'engagent à fournir la version révisée, qui ne sera en aucun cas supérieur à trois mois.

Une fois le manuscrit révisé, il sera renvoyé à [consejo.editorial\\_libros@cis.es](mailto:consejo.editorial_libros@cis.es) accompagné d'un rapport expliquant les modifications apportées. S'il est considéré que les modifications apportées correspondent à ce qui a été demandé, le manuscrit sera considéré comme approuvé pour publication.

10. L'auteur, l'éditeur ou le compilateur qui a soumis un volume en langue anglaise à l'examen peut être tenu de procéder à une **révision stylistique comme condition d'une éventuelle publication électronique**. Cette révision doit être effectuée par un traducteur de langue maternelle, aux frais de l'auteur.

11. **Critères de politique éditoriale:** les facteurs sur lesquels se fondent les décisions d'acceptation ou de rejet des manuscrits sont les suivants : l'originalité, la pertinence, la qualité méthodologique et la présentation ou le style.

12. **Information du public:**

- Le département des publications du CIS publiera, par le biais de ses rapports d'activité, des informations sur la sélection des manuscrits, dont le contenu minimal sera le suivant :

a) Nombre total de manuscrits reçus.

b) Nombre total de manuscrits rejetés lors de la présélection.

c) Nombre total de manuscrits évalués : combien ont été approuvés, combien ont dû être révisés et combien ont été rejetés pour publication.

## **DROITS ET OBLIGATIONS DES AUTEURS**

L'auteur qui propose des manuscrits pour publication a les droits suivants **droits:**

- Recevoir un accusé de réception, par courrier électronique, de leurs communications avec le comité de rédaction, en particulier en ce qui concerne la soumission du manuscrit et du matériel supplémentaire.

- De demander au comité de rédaction et au département des publications du CIS de préserver l'anonymat de leur auteur et de ne pas diffuser leur manuscrit au-delà de ce qui est nécessaire au processus d'évaluation.

- Recevoir une réponse motivée sur la décision finale du comité de rédaction, sauf dans le cas des manuscrits rejetés lors de la présélection.

Les auteurs ont les **obligations** suivantes:

- La soumission d'un manuscrit implique la **lecture et l'acceptation** des directives éditoriales et des instructions aux auteurs.

- Pendant que le manuscrit est en cours d'examen, l'auteur ne le soumettra pas à l'examen d'autres éditeurs.

- L'auteur s'engage à ne pas publier son manuscrit, que ce soit sous forme papier ou électronique, sauf autorisation expresse du CIS. Il peut toutefois le publier dans les dépôts institutionnels correspondants, dans le cas de travaux issus de thèses de doctorat.
- L'auteur est responsable de tout conflit pouvant survenir pour des raisons de droits d'auteur, comme indiqué au point 6 des [Instructions aux auteurs](#).
- L'auteur doit citer entre guillemets et indiquer correctement la source, l'éditeur et l'auteur de l'œuvre citée.
- La cession des droits que l'auteur fait à l'éditeur pour l'exploitation, la reproduction et la diffusion adéquates de son œuvre est régie par un contrat d'édition proposé par le CIS.

## **PRINCIPES ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE ET DE LA PUBLICATION.**

Les présomptions de plagiat sont les suivantes: présenter le travail d'un autre comme étant le sien ; adopter des mots ou des idées d'autres auteurs sans le mentionner ; ne pas utiliser les guillemets dans une citation littérale ; donner des informations incorrectes sur la véritable source d'une citation ; paraphraser une source sans la mentionner; paraphraser de manière abusive, même si la source est mentionnée<sup>1</sup>.

Les cas généraux de fraude scientifique sont: a) la fabrication, la falsification ou l'omission de données et le plagiat; b) la double publication; et c) les conflits d'auteurs.

Les pratiques malhonnêtes liées au plagiat et les différents cas de fraude scientifique détectés seront discutés par les membres du comité éditorial qui décideront des mesures à prendre.

Le(s) auteur(s) supporte(nt) les conséquences de toute nature découlant du non-respect des obligations énoncées dans les présentes règles éditoriales..

## **À PROPOS DU PROCESSUS DE PUBLICATION.**

Les auteurs qui en font la demande recevront un certificat attestant que leur manuscrit a été approuvé et qu'il est en attente de publication.

Correction des épreuves: Les épreuves seront envoyées aux auteurs pour correction des erreurs, sous format électronique ou papier. Ces épreuves doivent être renvoyées au secrétariat au plus tard 20 jours après la date d'envoi. Aucune modification substantielle ou altération du contenu du manuscrit approuvé pour publication ne sera autorisée lors de la correction des épreuves.

---

<sup>1</sup> Voir [www.plagiarism.org](http://www.plagiarism.org)